

TRENTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA33.33

23 mai 1980

COLLABORATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES :  
COOPERATION AVEC LES ETATS AYANT RECEMMENT ACCEDE A L'INDEPENDANCE  
ET AVEC LES ETATS EN VOIE D'Y ACCEDER EN AFRIQUE :  
LUTTE DE LIBERATION EN AFRIQUE AUSTRALEAide aux Etats de la ligne de front

La Trente-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant en considération les décisions contenues dans les résolutions WHA29.23, WHA30.24, WHA31.52 et WHA32.20;

Consciente de l'escalade et de l'intensification des actes d'agression commis contre la République populaire d'Angola et la République de Zambie et du bombardement de leurs populations civiles par le régime raciste de l'Afrique du Sud ainsi que des provocations et des mesures de chantage économique contre la souveraineté du Botswana et du Lesotho;

Prenant en considération le fait que le prétendu "règlement intérieur" en Namibie constitue une menace supplémentaire pour la sécurité et le bien-être des populations de l'Angola et de la Zambie;

Considérant que la politique du régime raciste de l'Afrique du Sud se traduit par un accroissement considérable du nombre des réfugiés en Angola, au Botswana, au Lesotho, au Mozambique, au Swaziland et en Zambie, qu'elle contraint de vivre dans des conditions sanitaires favorisant l'apparition d'épidémies;

Notant que la plupart des réfugiés du Zimbabwe ne sont pas encore rentrés chez eux et que le processus de rapatriement est lent et ne sera terminé que vers la fin de 1980;

Considérant que les pays d'accueil ne disposent pas des moyens nécessaires pour assurer les conditions sanitaires minimales indispensables à la survie et à la protection de ces réfugiés en matière de santé;

Prenant en considération les sacrifices consentis par ces pays d'accueil pour tenter de répondre aux normes minimales d'hygiène et de santé requises pour les réfugiés;

Prenant également en considération les énormes difficultés rencontrées par les Etats de la ligne de front pour reconstruire les infrastructures sanitaires détruites par les agressions répétées du régime illégal de Ian Smith et du régime raciste de l'Afrique du Sud,

1. EXPRIME à nouveau sa satisfaction devant les efforts concertés déployés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Bureau du Coordinateur des Nations Unies pour les Secours en cas de Catastrophe, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, le Comité international de la Croix-Rouge et l'OMS dans leur action au titre de la coopération technique avec les Etats Membres précités;

2. REMERCIE le Directeur général de son engagement dans la coopération technique avec les Etats Membres susmentionnés;

